

2026/14/10/26/12

DÉLIBÉRATIONS

Le 14 octobre 2026 à 14h37, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROUEN, se sont réunis au C.C.A.S., 2, rue de germont - sous la présidence de Madame Zohra AMIMI

Étaient présents :

Madame Zohra AMIMI, Madame Elisabeth ALAZARD, Madame Martine LELAIT, Monsieur Dorian JUSTIN, Madame Gaëlle SILVESTRE, Madame Elise BOQUIE, Madame Elisabeth MENESTRIER, Madame Juliana VIENNE, Madame Dominique LABARRE, Madame Brigitte BROUT, Monsieur Samantigui DOUMBIA, Monsieur Jamal KHERBECHE, Monsieur François HAINIGUE, Madame Clémentine LE DUEY.

Étaient représentés :

M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL ayant donné pouvoir à Mme Zohra AMIMI, Mme Adeline PIERRE ayant donné pouvoir à M. François HAINIGUE, Mme Marine CARON ayant donné pouvoir à Mme Brigitte BROUT.

Était excusé :

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire de séance : Vanessa RAPITEAU

Date de convocation : 9 octobre 2026



12 - CONVENTION DE SUBVENTION ENTRE L'ARS ET LE SERVICE DES AINÉS DU C.C.A.S. DANS LE CADRE DU PROJET TOUS ADDICTS - AUTORISATION SIGNATURE

Mesdames et Messieurs,

Le Service des Aînés intervient dans le cadre de la prévention des addictions depuis 2022, avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et, en partenariat avec l'association la Boussole. Dans ce cadre, le Centre Local d'Information et de Coordination (C.L.I.C.) des Aînés de Rouen et le service des Résidences Autonomie du C.C.A.S. de Rouen s'associent chaque année afin de proposer des actions dont l'objectif est de favoriser la prise en compte des pratiques addictives dans les accompagnements proposés aux rouennais âgés, dans une démarche de prévention et de réduction des risques.

En 2026, le Service des Aînés a répondu à l'Appel à Projet lancé au titre de la Mission Interministérielle de Lutte Contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA) afin de développer les actions suivantes au dernier trimestre de l'année 2026 :

- Organisation d'une formation en faveur des professionnel(le)s intervenant au sein des résidences autonomie, des Services d'Aide à Domicile et du Services Autonomie à Domicile de la Ville sur la thématique de l'accompagnement des personnes âgées souffrant d'addiction.
- Mise en place du projet « Tous Addicts » au sein des 4 résidences autonomie du CCAS. Ce projet débutera par la projection du documentaire « Boire » suivie d'un débat au cinéma l'Omnia le 08 octobre 2026, en présence de résidents, d'étudiants du lycée Flaubert et de

La mise en œuvre de ce projet s'inscrit dans les objectifs du Projet Régional de Santé 2023-2028 et du Schéma Départemental des solidarités 2023-2028.

Suite au dépôt de la demande de subvention, le Service des Aînés a obtenu un accord pour un montant de 6496€ attribué dans le cadre d'un co-financement (3000€ au titre de la MILDECA, 3496€ directement versés par l'ARS).

Le versement de la subvention de 3496€ accordée par l'ARS est conditionné par la signature d'une convention relative à la participation financière de l'agence régionale de santé Normandie au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire. Le versement de la subvention accordée au titre de la MILDECA fait l'objet d'une notification par courrier.

Lesdits documents sont annexés à la présente délibération.

Le Conseil d'Administration est invité à autoriser Monsieur le Président du C.C.A.S ou son représentant à signer les conventions relatives au financement du projet « Personnes âgées et conduites addictives, renforcer la prévention et l'accompagnement » afin de permettre au Service Des Aînés de percevoir les subventions accordées.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE ROUEN

VU l'Article R123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

VU la convention annexée à cette délibération,

CONSIDÉRANT que le C.C.A.S. gère le CLIC de Rouen ayant pour mission de favoriser l'autonomie des personnes âgées et de proposer des actions d'accompagnement et de prévention santé,

CONSIDÉRANT que le C.C.A.S. de Rouen gère les 4 résidences autonomie,

CONSIDÉRANT les préconisations des dernières évaluations externes de la qualité du CLIC et des résidences autonomie visant à développer les actions de prévention des conduites addictives et de réduction des risques et des dommages chez le sujet âgé,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour le CCAS de percevoir ce financement,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, autorise Monsieur le Président du C.C.A.S. de Rouen ou son représentant, à signer les conventions notifiant l'attribution d'une subvention de 3000€ au titre de l'Appel à Projet MILDECA et d'une subvention de 3496€ attribuée par l'ARS.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES
Fait à Rouen, les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Pour le Président et par délégation

Votants :

- contre : 0
- pour : 17
- abstention : 0

Signé électroniquement par :
Vanessa RAPITEAU
Date de signature : 16/10/2026
Qualité : Directrice du CCAS

Monsieur le Président du C.C.A.S. de Rouen certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la décision qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. Le recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de la Justice Administrative.

Accusé de réception en préfecture 076-267600450-20261014-116768-DE-1-1 Date de télétransmission : 16/10/2026 Date de réception préfecture : 16/10/2026
